



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9824^e séance

Vendredi 20 décembre 2024, à 10 h 30

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Algérie	M. Gadouri
Chine	M. Geng Shuang
Équateur	M ^{me} Barba Bustos
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M. Dharmadhikari
Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
Japon	M. Yamazaki
Malte	M ^{me} Cassar
Mozambique	M. Afonso
République de Corée	M. Hwang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Sierra Leone	M. Kanu
Slovénie	M ^{me} Jurečko
Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2024/863)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2024/863)

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/863, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/943, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France et la Sierra Leone.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saluer notre étroite collaboration et notre partenariat avec la France en tant que corédacteurs du projet de résolution sur le renouvellement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) (S/2024/943). En tant que corédacteur, la Sierra Leone souhaite également exprimer sa gratitude à tous les membres du Conseil pour leur approche positive et constructive au cours des négociations, qui témoigne d'un engagement commun en faveur du règlement pacifique du conflit en République démocratique du Congo.

Outre le renforcement du mandat stratégique de la MONUSCO, à savoir apporter son concours au Gouvernement de la République démocratique du Congo en contribuant à la protection des civils et en appuyant la stabilisation et le renforcement des institutions de l'État, le projet de résolution réaffirme l'appui de la Mission aux efforts de médiation actuellement déployés entre la République démocratique du Congo et le Rwanda dans le cadre du processus de Luanda. La Sierra Leone estime qu'il faut envoyer le message que la souffrance du peuple congolais

mérite notre attention immédiate et que nous nous tenons à ses côtés dans sa quête d'une paix durable.

Si l'adoption de ce texte aujourd'hui revêt une importance cruciale pour le peuple congolais, elle est aussi particulièrement importante pour l'appui continu de la MONUSCO au processus de Luanda, y compris le mécanisme de vérification ad hoc renforcé. Cependant, les menaces récurrentes découlant de l'offensive du Mouvement du 23 mars (M23), ainsi que son expansion territoriale, restent très préoccupantes. C'est pourquoi nous exigeons du M23 qu'il mette fin à ses offensives contre le peuple congolais et qu'il cesse sans délai son expansion dans l'est du pays.

Au vu du rôle crucial que la MONUSCO joue dans la protection des civils et l'appui au Gouvernement de la République démocratique du Congo, nous remercions par avance tous les membres du Conseil qui voteront pour le projet de résolution S/2024/943.

M. Dharmadhikari (France) : La France souhaite tout d'abord remercier la Sierra Leone pour le travail conjoint dans la préparation du projet de résolution S/2024/943, ainsi que l'ensemble des membres du Conseil pour leur engagement constant dans cette négociation.

Le projet de résolution S/2024/943 doit renouveler le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour une année supplémentaire et lui réaffirmer le soutien du Conseil de sécurité dans ses tâches prioritaires, à commencer par la protection des civils. Ce projet de résolution permettra de poursuivre l'approche du désengagement que le Gouvernement congolais a appelé de ses vœux. Le Conseil condamne les obstructions à l'exercice du mandat de la MONUSCO, de même que l'expansion territoriale du Mouvement du 23 mars, laquelle s'est par ailleurs dangereusement poursuivie ces derniers jours en dépit du cessez-le-feu, avec le soutien opérationnel actif des forces de défense du Rwanda présentes sur le territoire congolais.

Enfin, par ce projet de résolution, le Conseil de sécurité réaffirme son plein soutien au processus de Luanda. Il appelle au respect du cessez-le-feu et des engagements pris afin de parvenir à une paix durable entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. La France exhorte les parties prenantes à poursuivre leurs négociations. La France salue l'action de l'ONU en République démocratique du Congo, et exprime son plein soutien à la MONUSCO, à son précieux travail, ainsi qu'à

celui de la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Bintou Keita.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Chine, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovénie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2765 (2024).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, la Sierra Leone et mon pays, le Mozambique, et du Guyana.

Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer notre reconnaissance à la Sierra Leone et à la France pour le rôle moteur qu'elles ont joué dans la conduite des négociations sur la résolution 2765 (2024), qui vient d'être adoptée.

La résolution 2765 (2024), qui proroge le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), arrive à un moment charnière pour la République démocratique du Congo et la région. Nous avons voté pour la résolution afin de démontrer notre ferme attachement à la MONUSCO et aux efforts qu'elle déploie pour aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo à faire face à la détérioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire dans l'est du pays, alors que des efforts diplomatiques régionaux sont en cours pour parvenir à une paix durable.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana insistent sur l'importance que revêt l'exécution efficace du mandat de la MONUSCO, qui est cruciale pour assurer la stabilité du pays et la protection des civils en République démocratique du Congo. Pour que les efforts de la MONUSCO soient couronnés de succès, une collaboration efficace avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo est indispensable, en particulier en ce qui concerne la planification des prochaines étapes

du retrait de la Mission et la consolidation de la réduction des effectifs dans le Sud-Kivu.

Au niveau national, nous tenons à souligner qu'il est crucial de revitaliser le processus de Nairobi afin de régler durablement le problème des groupes armés locaux. Il s'agit d'un élément fondamental qu'il faut régler pour permettre à tous les autres processus d'aller de l'avant. Dans le même temps, il convient d'accélérer les efforts visant à établir une solide présence de l'État dans l'ensemble des régions orientales, car cela est essentiel pour garantir un appareil d'État bien équipé et efficace, à même d'administrer le territoire et de contrer les menaces qui pèsent sur les civils sous quelque forme que ce soit.

Au niveau régional, les trois membres africains du Conseil et le Guyana soulignent les contributions essentielles d'organisations telles que l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en vue du règlement du conflit prolongé dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous souhaitons réaffirmer l'importance du rôle de premier plan que le Président angolais, M. João Manuel Gonçalves Lourenço, médiateur désigné par l'Union africaine, continue de jouer dans la conduite des discussions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Ses efforts incarnent le principe des solutions africaines aux problèmes africains, un principe qui souligne l'importance des initiatives menées par l'Afrique pour régler les problèmes que connaît le continent.

Nous nous félicitons des progrès notables accomplis dans le cadre du processus de Luanda, en particulier la mise en place du mécanisme de vérification ad hoc renforcé, l'élaboration de son concept d'opérations et les efforts déployés pour convoquer à nouveau le sommet tripartite. Afin de poursuivre sur cette lancée, nous exhortons toutes les parties à faire preuve de la volonté politique et de l'engagement nécessaires pour apaiser définitivement les tensions dans l'intérêt des populations congolaise et rwandaise.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana soulignent que, si les efforts nationaux et régionaux sont vitaux, le Conseil de sécurité doit continuer de jouer un rôle constructif pour parvenir à un règlement pacifique du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo. L'appui massif du Conseil à la résolution 2765 (2024) témoigne d'un engagement commun en faveur de la paix en République démocratique du Congo et dans la région. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana réaffirment leur volonté de collaborer étroitement

avec tous les membres du Conseil pour mettre fin rapidement au conflit dans l'est de la République démocratique du Congo et pour aider le Gouvernement congolais à créer un environnement propice à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans le pays.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption de la résolution 2765 (2024), qui renouvelle le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), et nous remercions la France et la Sierra Leone pour la manière dont elles ont dirigé les négociations.

Je voudrais faire deux observations. Premièrement, le Royaume-Uni est déçu par le report du sommet des chefs d'État du processus de Luanda prévu le 15 décembre. Nous renouvelons nos remerciements à l'Angola pour ses efforts de médiation et nous demandons instamment à toutes les parties de participer de bonne foi au processus de Luanda et d'honorer leurs engagements.

Deuxièmement, nous sommes préoccupés par la flambée de violence dont nous sommes témoins depuis le 15 décembre. Dans ce contexte, le Royaume-Uni est préoccupé par la présence des forces de défense rwandaises en République démocratique du Congo, comme l'a signalé le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo. Nous appelons les parties au conflit à s'abstenir d'entraver les opérations de la MONUSCO.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité vient d'adopter à l'unanimité la résolution 2765 (2024), qui renouvelle pour un an le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). La Chine a toujours soutenu le rôle de la MONUSCO s'agissant de promouvoir la sécurité et la stabilité en République démocratique du Congo et a donc voté pour la résolution. Je saisis cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à la France et à la Sierra Leone pour les efforts qu'elles ont déployés en tant que corédactrices.

Le processus de paix en République démocratique du Congo se trouve actuellement à un stade critique. Nous apprécions les efforts inlassables que déploie l'Angola pour faire avancer le processus de Luanda et nous nous félicitons des avancées réalisées récemment par la République démocratique du Congo et le Rwanda en ce qui concerne la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu. Bien que le sommet tripartite de Luanda ait dû être reporté, la Chine continue de croire en ce processus et

encourage la République démocratique du Congo et le Rwanda à intensifier leur dialogue et à déployer des efforts soutenus pour parvenir à un accord de paix qui permettra de régler définitivement la situation dans l'est de la République démocratique du Congo.

Nous nous félicitons que la résolution encourage le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs à déployer des efforts supplémentaires pour promouvoir les initiatives de paix régionales et nous encourageons le Bureau et la MONUSCO à renforcer leur coordination et leur coopération et à continuer de contribuer à la paix régionale.

La Chine soutient la République démocratique du Congo dans la sauvegarde de sa souveraineté nationale, de son indépendance et de son intégrité territoriale, et dans la défense de ses intérêts en matière de sécurité et de développement. La résolution 2765 (2024) invite l'ONU et le Gouvernement congolais à élaborer une approche sur mesure en vue d'orienter les prochaines étapes de la réduction des effectifs et du retrait de la Mission. Nous espérons qu'à cet égard, l'ONU respectera pleinement les exigences et les vues raisonnables du Gouvernement congolais, qu'elle tiendra compte de la situation complexe sur le terrain, y compris les risques pesant sur la protection des civils, et qu'elle veillera à ce que le retrait de la MONUSCO ne crée pas un vide sécuritaire.

La résolution qui vient d'être adoptée traite du mandat de protection des civils de la MONUSCO. À cet égard, je tiens à rappeler que la Chine adhère aux trois principes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à savoir le consentement des parties, la neutralité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat. Ces principes constituent une garantie importante de réussite pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et sont généralement soutenus par les pays fournissant des contingents et du personnel de police. Nous espérons que ces principes continueront d'être respectés.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Les États-Unis se félicitent d'avoir voté en faveur du renouvellement pour un an du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) (résolution 2765 (2024)). Nous remercions la France et la Sierra Leone de leurs efforts.

La résolution 2765 (2024) donne suite à la demande de la République démocratique du Congo en faveur d'une approche plus souple et plus progressive en ce qui concerne le retrait de la MONUSCO. Nous attendons avec intérêt d'examiner les plans visant à définir plus précisément cette approche une fois qu'ils auront été mis au point par la MONUSCO et le Gouvernement congolais, comme le demande la résolution.

Cela dit, si nous soutenons pleinement la prorogation du mandat de la MONUSCO, nous demeurons consternés par le fait que certains membres du Conseil se sont opposés à l'inclusion d'une formulation décrivant de manière factuelle le rôle du Rwanda dans l'est de la République démocratique du Congo. Au cours de l'année écoulée, le Groupe d'experts de l'ONU a minutieusement rendu compte du déploiement par le Rwanda de 3000 à 4000 soldats sur le territoire de la République démocratique du Congo et de son influence sur les opérations du Mouvement du 23 mars (M23). Face à des preuves aussi nombreuses, pourquoi les membres ont-ils recours à des euphémismes au lieu de nommer directement le Rwanda ?

Pour que la Mission puisse s'acquitter pleinement de son mandat et mener des opérations en République démocratique du Congo, elle doit comprendre la réalité sur le terrain. En parlant de ces problèmes sans en nommer les responsables, nous ne rendons pas service au personnel des Nations Unies et au personnel humanitaire qui est mis en danger par le déploiement d'armes sophistiquées par le Rwanda, son brouillage du GPS et son soutien au M23. Surtout, nous ne rendons pas service aux milliers de civils qui sont touchés par la violence.

Le monde attend du Conseil de sécurité qu'il décrive les faits sur le terrain, en particulier ceux qui pourraient constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous sommes profondément préoccupés par les

informations reçues cette semaine qui font état d'incurSIONS du M23 au Nord-Kivu et de la saisie de nouveaux territoires en s'appuyant sur l'artillerie, l'apport d'effectifs militaires et les convois de réapprovisionnement de la Force de défense rwandaise (FDR), en violation flagrante de l'accord de cessez-le-feu en vigueur. Nous appelons toutes les parties à respecter leurs engagements dans le cadre du processus de Luanda et à soutenir pleinement le mécanisme de vérification ad hoc renforcé.

Nous sommes profondément déçus que le Président Kagame, du Rwanda, ait refusé de participer au sommet tripartite sur la paix et la sécurité prévu le 15 décembre, laissant ainsi passer une occasion importante de promouvoir les efforts de paix et de mettre fin à de longues souffrances dans la région. Nous demandons instamment aux dirigeants de la République démocratique du Congo et du Rwanda de se réunir à nouveau sous la direction solide de l'Angola dès que possible.

Nous ne devons pas perdre de vue le chemin parcouru. Grâce au travail acharné de l'Angola, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et des partenaires régionaux et internationaux, nous avons franchi plusieurs étapes importantes depuis juillet, avec la signature d'un accord de cessez-le-feu entre la République démocratique du Congo et le Rwanda et la mise en place d'un mécanisme de vérification ad hoc dirigé par l'Angola pour surveiller le respect du cessez-le-feu. Des solutions existent pour neutraliser les Forces démocratiques de libération du Rwanda, lancer le processus de retrait de la FDR et entamer des discussions avec le M23. Nous exhortons tous les acteurs à revenir à la table des négociations et à s'entendre pour prendre les mesures nécessaires afin de régler ce conflit et de jeter les bases d'une paix durable. Ne laissons pas passer ce moment.

La séance est levée à 10 h 55.